



BANDONÉON®

Herbicide large spectre de pré et post-levée précoce



BANDONEON® ADAMA

HERBICIDE SC - Suspension Concentrée

Herbicide large spectre de pré et post-levée du colza

Matières actives

• Metazachlore	400 g/L (54,95 %)
• Quinonec	100 g/L (8,75 %)

Cultures

Crucifères oléagineuses d'hiver

Important
RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL
Consulter le livret avant toute utilisation
REEMBOÛS DE L'EMBALLAGE INTERDIT
ADAMA N° 2210158
Titulaire de l'AMM: ADAMA France s.a.s.
33 rue de Verdun, 92156 Suresnes, Tél: 01.41.47.33.33

Fiche de Données de Sécurité
La fiche de données de Sécurité peut être obtenue gratuitement sur internet www.quick-fil.com ou en écrivant à FS@bandoneon.com ou par courrier à l'adresse postale ADAMA France s.a.s ou en appelant le Responsable de votre téléphone mobile.

5 Litres

**Un désherbage complet
et souple d'utilisation**

- Un large spectre : efficace sur graminées et dicots classiques (matricaire, gaillet, coquelicot)
- Utilisable en pré ou en post-précoce
- Sélectif des plantes compagnes

BANDONÉON®

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Bandonéon® est un herbicide racinaire de post-semis pré-levée du colza ou de post-levée précoce du colza. Il est très efficace contre pratiquement toutes les adventices, aussi bien dicotylédones que graminées. **Bandonéon®** associe deux matières actives complémentaires : le métazachlore (HRAC K3/ WSSA 15) et le quinmérac (HRAC O/ WSSA 4) qui appartiennent respectivement à la famille des chloroacétamides et des acides quinoléine carboxyliques. Le métazachlore est absorbé par les organes souterrains entre la germination et la levée des adventices. Le quinmérac est principalement absorbé par les racines des jeunes plantules mais aussi par les feuilles. **Bandonéon®** inhibe la germination des graines de mauvaises herbes et ne nécessite pas d'incorporation. Sa rémanence est suffisante pour détruire les levées tardives sans présenter de risque pour les cultures suivantes.

USAGES ET DOSES AUTORISÉS

Libellé de l'usage	Cultures associées au produit	Dose Max	Nombre max d'application	Stade d'application	Fractionnement possible	ZNT eau	ZNT (zone non cultivée adjacente)	DAR
Crucifères oléagineuses désherbage	Colza d'hiver, navette, cameline	1,87 L/ha	À 1,87 L/ha : 1/4 ans À 1,25 L/ha : 1/3 ans Fractionnement possible en 2 applications max	BBCH 00-11	Oui	5 m (dont DVP 5 mètres)	5 m	BBCH 11

ADAMA France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

Pour chaque usage autorisé, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les LMR. Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 48 heures après traitement conformément à l'arrêté du 4 mai 2017 modifié par l'arrêté du 27 décembre 2019.

Pour les autres conditions d'emploi non spécifiques à la décision d'AMM, se conformer à ce même arrêté du 4 mai 2017 modifié par l'arrêté du 27 décembre 2019.

- Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans à la dose de 1,25 L/ha, ou plus d'une fois tous les 4 ans à la dose de 1,87 L/ha.
- Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du quinmérac plus d'une fois tous les 3 ans.

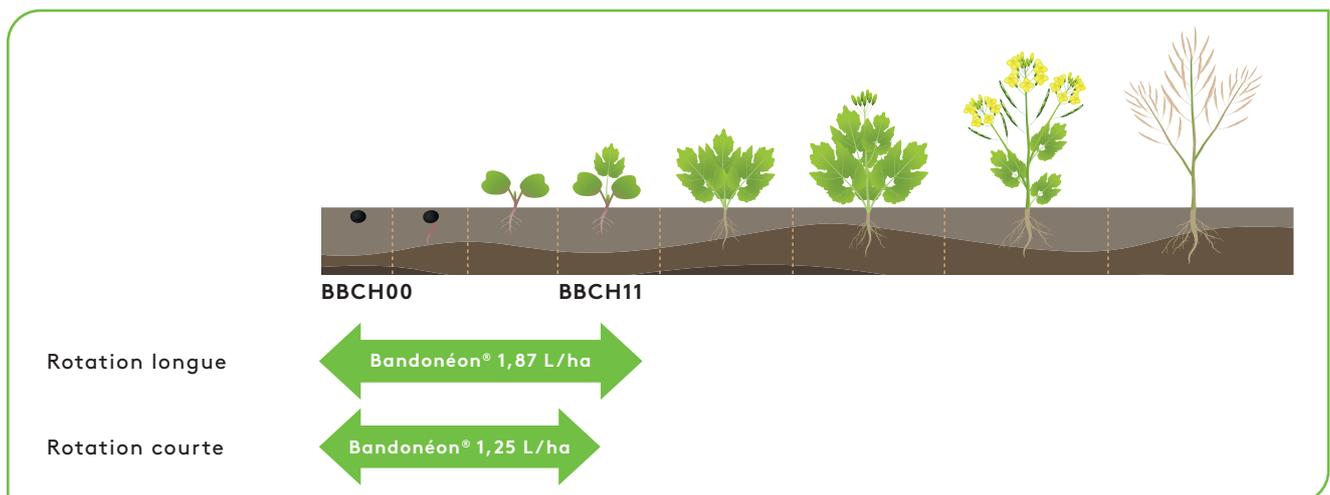
SPECTRE D'ACTION

Post-semis / pré-levée	GRAMINÉES							DICOTYLÉDONES																																			
	Bième	Folle avoine	Paturin annuel	Roy grass	Reppousses de blé	Reppousses d'orge	Vulpin	Aichémille	Ammi majus	Amthémis	Anthriscus	Barbarée	Bleuet	Calépine	Capselle	Chiron Marie	Coquelicot	Ethuse	Éradium	Euphorbe	Fumeterre	Gaillet	Geranium disséqué	Geranium à F. rondes	Geranium mou	Geranium tige grêle	Laiteron rude	Laiteron des champs	Laitue Scarole	Lamier	Lampyrène	Matricaire	Mercuriale	Myosotis	Passerage	Pensée	Ravenelle	Sanne	Sénéçon	Stellaire mouron	Symple	Violaque de perse	Violaque F. de lierre
Bandonéon 1,87 l ⁽¹⁾	I/M	I	S	S	I	I	S	S	S/TS	M/S	M	I/M	I	TS	I	M/S	M/S	I	S	M/S	M/S	I/M	M/S	I	I	S/TS	S/TS	S/TS	S/TS	M	S/TS	I/M	S/TS	I	I	I	I	S/TS	S/TS	I	S/TS	M	
Bandonéon 1,25 l ⁽¹⁾	I	I	S/TS	M/S	I	I	M/S	S/TS	M/S	S	M/S	M	I	I	S/TS	I	M	M	I	M/S	M	M	I/M	M/S	I	I	M	M	S	S	M	S/TS	I	S	I	I	I	I	S	S/TS	I	S	I/M

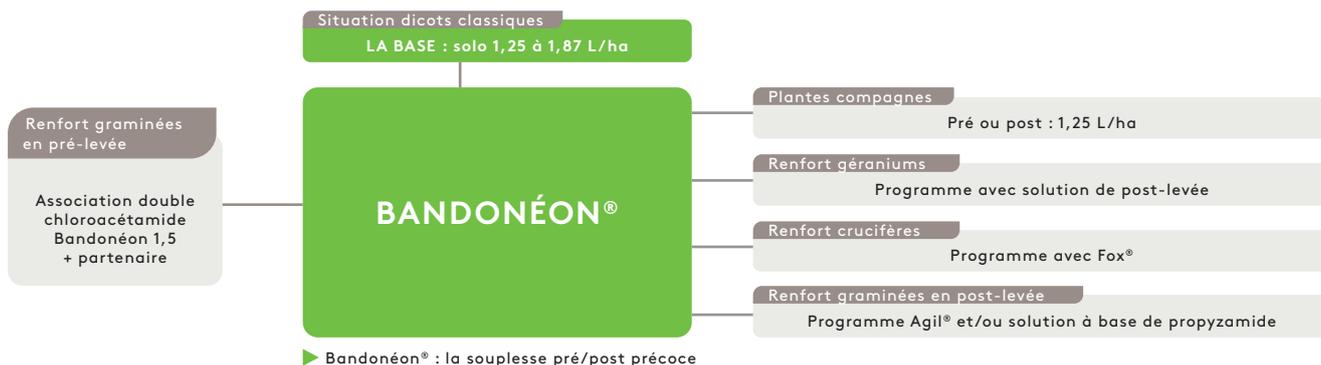
(1) Produit utilisable en post levée précoce

I ≤ 70%
 I/M > 70%
 M > 75%
 M/S > 80%
 S > 85%
 S/TS > 90%
 TS > 95%

POSITIONNEMENT



LES STRATÉGIES DE DÉSHÉRBAGE



DÉSHÉRBAGE DES COLZAS SOUS COUVERT

Sélectivité de Bandonéon® (1,25 L/Ha)

POSITIONNEMENT		SÉLECTIVITÉ			
Pré-levée	Post-levée (cotylédons)	Trèfle / Luzerne / Lotier	Lentille	Fénu grec / gesse	Féverole / Vesce
Bandonéon® 1,25L					
	Bandonéon® 1,25L				

	Bonne sélectivité Perte de biomasse <20%
	Sélectivité moyenne Perte de biomasse de 20 à 50%
	Sélectivité faible Perte de biomasse >20%

Bandonéon® est compatible avec la pratique du colza associé à des couverts de légumineuses gélives.

STEWARDSHIP METAZACHLORE

Adama s'engage pour la pérennité du désherbage colza

Adama est depuis de nombreuses années un acteur majeur de la culture du colza en Europe. Nous nous efforçons d'offrir des solutions simples et performantes aux agriculteurs pour protéger leurs cultures. Nos produits, notamment de désherbage, sont reconnus et largement plébiscités par de très nombreux producteurs de colza.

Adama est fortement engagé dans l'accompagnement de la filière sur les bonnes pratiques d'utilisation des herbicides à base de métazachlore, molécule dont l'efficacité est indispensable à la plupart des situations de désherbage du colza.

Recommandations d'utilisation pour les produits à base de métazachlore

En complément des aspects réglementaires, l'utilisation du produit doit s'accompagner de mesures limitant le transfert du métazachlore et de ses métabolites :

- Dans les sols argileux présentant des fentes de retrait importantes, un travail superficiel du sol est nécessaire afin de limiter les écoulements rapides vers les eaux souterraines.
- L'utilisation est à éviter dans les parcelles qui présentent des zones d'infiltration rapide (autres que les bétouilles référencées).
- Dans les zones karstiques, l'utilisation doit être accompagnée de mesures permettant de freiner les transferts vers les eaux souterraines (comme l'enherbement des dolines par exemple).

CULTURES DE REMPLACEMENT

Rotation culturale :

Dans le cadre de la rotation culturale, toutes les cultures sont possibles.

Cultures de remplacement possibles :

Colza :

En cas de retournement du colza dû à une cause accidentelle (accident climatique, dégâts de ravageurs, ...) la plupart des cultures (à l'exception du ray-grass) peuvent être réensemencées :

a) à condition de faire un bon labour préalable et de semer un peu plus dru :

En hiver : blé tendre, blé dur, orge.

b) à condition de faire un travail du sol de 10 à 15 cm :

Au printemps : betteraves, colza de printemps, féverole, lin oléagineux, lin fibre, maïs, pomme de terre, pois, soja, sorgho, tournesol.

CULTURES SUIVANTES

Les délais de réimplantation après traitement des cultures suivantes devront être respectés :

- 365 jours pour les cultures de légumes feuilles ou tiges.
- 120 jours pour les cultures racines et tubercules.



BANDONÉON®

Composition

400 g/L métazachlore et 100 g/L de quinmérac.

Formulation

Suspension concentrée (SC).

Famille chimique

Le métazachlore et le quinmérac appartiennent respectivement à la famille chimique des chloroacétamides et des acides quinoléine carboxyliques.

Conditionnement

Bidon 5L.

SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas utiliser ce produit ou tout autre produit contenant du quinmérac plus d'une fois tous les 3 ans.

SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas utiliser ce produit ou tout autre produit contenant du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans à la dose de 500 g métazachlore/ha ou plus d'une fois tous les 4 ans à la dose de 750 g métazachlore/ha.

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.

SPe2 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur une parcelle comportant une bétail référencée.

BANDONÉON® : AMM N° 2210138 - SC - Suspension concentrée - 400 g/L métazachlore et 100 g/L de quinmérac - Attention - H351 • H400 • H410 •

FOX® : AMM N° 2180672 - SC - 480 g/l de Bifénox (40,6 %) - Attention - H410 • EUH 410 • EUH 208 •

AGIL® : AMM N° 8800199 - EC - Concentré émulsionnable - Propaquizafop 100 g/L (9,6%) - Danger - H304 • H319 • H411 • EUH066 • EUH208 • EUH401 •

Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. *Marque déposée Adama France s.a.s. - RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Juillet 2021. Annule et remplace toute version précédente.

BANDONÉON®

ATTENTION

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H400 : Très toxiques pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PROPYZAMIDE®

ATTENTION

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H400 : Très toxiques pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



FOX®

ATTENTION

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient du propaquizafop. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



AGIL®

DANGER

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 : Contient du propaquizafop. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ADAMA France s.a.s | 33 rue de Verdun | 92156 Suresnes Cedex | Tél. : 01 41 47 33 33 | www.adama.com

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.